

chez les princes, dans les Aguedal (Minara de Marrakech, Lalla mina de Fès, Hamria de Meknès et l'Aguedal de Rabat).

Néanmoins, malgré la teinte et parfois même la structure almohade (la pierre au lieu de la brique) qui prédomine à Rabat, ville des Mōūminides et à Marrakech, leur capitale, on ne peut parler d'écoles d'architecture divergentes, encore moins d'une rupture, entre les tendances artistiques, qui sont, à mon sens, les résultantes de facteurs socio-historiques, sujets à un perpétuel changement. C'est ce qui explique cette allure d'homogénéité qui semble marquer l'ensemble architectural du Maghreb citadin; dans maintes demeures somptuaires, les formes architecturales, aussi bien que les thèmes décoratifs, ne se distinguent pas très nettement. L'exubérance des détails, la profusion décorative, relevées dans l'architecture mérinide d'une part et la pureté majestueuse, la sobriété ornementale des Almohades, d'autre part, n'ont plus, en général, un caractère nettement régional, surtout dans les derniers siècles où une interpénétration, entre les villes comme Fès, Rabat et Marrakech, accuse une certaine vitalité qui s'identifierait, à mes yeux, sinon avec un génie créateur, du moins un réel talent de "reproduction" éclectique et fidèlement restitutive.

C'est ce vase communiquant, au sein duquel s'effectue une sorte de synthèse artistique, qui constituera le catalyseur le plus sûr, pour l'éclosion d'un Art Nouveau où les données de tous les siècles s'harmoniseraient, dans un alliage pragmatique, avec la statique moderne.

De cette restauration appropriée, naîtra cette originalité qui doit marquer l'Art Maghrébin moderne.

Cela n'exclut pas la nécessité, pour l'art citadin, de chercher à s'enrichir, en s'inspirant de l'art rural, souvent plus pur et plus prêt des sources.

Le bien-être qui doit se généraliser, dans un cadre assez homogène, s'inspire, alors, de l'esthétique, pour une vie meilleure. Le sens du beau et le besoin de confort, doivent présider, ensemble, à la rénovation de la Société marocaine de demain.

(1) Réf. notre ouvrage sur les Grands courants de la civilisation du Maghreb.

(2) Architecture musulmane

(3) Huit mille familles obtinrent de s'établir à Fès où une colonie arabe d'Al-Kairouan s'était déjà fixée. Les Arabes étaient ouvriers et marchands et les Andalous s'occupaient des travaux agricoles

(Histoire des Musulmans d'Espagne, p. R. Dozy, 1932, T. I. p. 301)
(Pour Henri Terrasse, dans Histoire du Maroc, il s'agit de huit cents seulement).

- (4) Ibn Hawqal, Ed. Geoje, E.II p. 17.
- (5) Civilisation des Arabes. p. 263.
- (6) Manuel d'art musulman, T. II.p. 469.
- (7) Histoire du Maroc T.II.p. 189.
- (8) Les Berbères et le Makhlzen. p. 59.
- (9) Description de l'Afrique. p. 136.
- (10) Zahrat el-ās p. 87, Djadwat p. 27, - La "fleur de myrte", précise que Youssef "ne cessa d'accroître le nombre des oratoires, des fontaines, des bains et des foudouks à Fès".
- (11) Idrissi, Alger, 1957 p. 69.
- (12) Manuel d'art musulman, T. I.p. 301.
- (13) Nekkour, capitale des Beni Sâlih dans le Rif, eut ses murailles au début du deuxième siècle de l'hégire (Description de l'Afrique p. 97).
- (14) Qirtas, T.2 (p 41-44). Fès sera démantelée par l'Almohade Abdel Moūmin, puis ses murailles réédifiées par son petit-fils Al Mansour -ibid p. 137.
- (15) C'est Youssef qui commença, en l'année 567 de l'hégire, la construction de la Grande Mosquée de Séville, (Qirtâs, ed. Salé, T. 2. p. 186).
- (16) Ibn Bachkouwal affirme que Cordoue possède le meilleur des minarets de l'Islam; Ibn Saïd qui refuse cette prétention, précise que le minaret de la Koutoubia et la Giralda de Séville, édifiés, l'un et l'autre par l'Almohade Al Mansour, sont d'un ordre de grandeur plus marquée, la hauteur du minaret de Cordoue atteignant (lanternon compris) 73 coudées contre 110 coudées pour la Koutoubia (Al Maqqari T. I p. 267). Dans le Rif, les mosquées n'ont point de minaret, elles se distinguent des autres maisons par un grand pavillon blanc. (Le Maroc Inconnu, Moulieras, Paris, 1895. T.I p. 144).
- (17) Ibid p. 221.
- (18) La petite histoire de Rabat, J. caillé p. 12.
- (19) Ibid p. 52.
- (20) Le Kirtâs, éd.Salé p. 146.
- (21) Un aqueduc almohade à Rabat, H. Basset. Revue Africaine, 1923.
- (22) Histoire du Maroc, T.T.I. p. 366.
- (23) Un bassin de marbre blanc de 143 quintaux fut transporté, sur ordre d'Abou el Hassan, d'Almeria à Larache et de là, sur un char de bois, jusqu'à Fès (Zankat El-ās. p.69).
- (24) Les Almohades p. 159.
- (25) Eddakhira. p. 24.
- (26) Le qirtâs, T. 2 p. 174.
- (27) Histoire de l'Afrique du Nord, 1931 p. 454.
- (28) Histoire de l'Afrique du Nord, p. 446.
- (29) Une véritable agglomération se constitua autour de chacune des deux Zawiyas.

(30) Le mot est inscrit sur un marbre (énumérant les revenus de la Zawiya), déposé à l'institut des Hautes Etudes Marocaines à Rabat. Il se lit également sur une inscription en marqueterie céramique dont les éléments ont été retrouvés en 1930, dans les fouilles de Chella (l'Architecture musulmane. p. 283).

(31) La petite histoire de Rabat, par Caillé, qui cite le bain maure de Rabat, connu sous le nom de Hammam La'lou, comme une des fondations habousées au profit des lecteurs du Coran qui psalmodiaient, perpétuellement, leurs oraisons, pour le salut de l'âme des princes défunt (p.40). Le grand poète andalou, Ibn el Khâtid s'y recevra, un certain temps.

(32) L'architecture musulmane. p. 284.

(33) C'est-à-dire la tradition du Prophète.

(34) Ce fut, d'après Mas Latrie (Traité de paix et de commerce), un quartier franc où résidaient le conseil étranger avec ses nationaux et

dont "la haute surveillance leur appartenait". Une sorte de cité dans le sens moderne et municipal de ce mot, où la police est entre les mains du Consul et de ses délégués. Les dépenses générales de construction et d'entretien des demeures, des églises et des boutiques, étaient à la charge de la douane, c'est-à-dire du Sultan. Le domicile était respecté, pas de droit d'aubaine au profit du roi (Traité de Pise-Maroc, 1358, art. 4, alinéa 14). "Nous n'avons vu nulle part, affirme Latrie, qu'on ait pris, vis-à-vis des cités chrétiennes enclavées dans les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre dans d'autres pays" (cf mon ouvrage : Les Grands Courants de la civilisation du Maghreb).

(35) 93 à Fès (Zahrat el-âs p. 33).

(36) L'architecture musulmane d'Occident p. 315.

A. Papadopoulo, l'Islam et l'art musulman (Paris; Mazenod, 1976), "pour une esthétique de l'art musulman" Art and Archaeology Research Papers, N° 5 (London 1974).

(37) La petite histoire de Rabat.

(38) Histoire de l'Afrique du Nord p. 456.

(39) Histoire de l'Afrique du Nord p. 457.

(40) Histoire du Maroc, T.T. 2 p, 189 et suivantes.

(41) Cité par en-Naciri (Istiqla, édition du Caire T3 p. 65).

(42) Ibid p. 66.

(43) Histoire de la dynastie saadienne au Maroc p. 180.

(44) Et non le fils comme le dit G. Marçais dans son Architecture musulmane d'Occident p. 383.

(45) Sous les premiers alaouites, les cités étaient au nombre de deux cent cinquante dont la plus petite ne comptait pas moins de trente mille habitants; et Fès "seize cent mille âmes" (Le grand Ismail, empereur du Maroc, Defonten-Maxange, p. 14). Par contre, d'après Ibn Saïd, les grandes cités andalouses d'autan étaient au nombre de 80, les moyennes au nombre de 300 et un nombre innu de petits centres dont 12.000 sur les seuls rives du Guadalquivir (Al Maqqari, T.I p. 106).

(46) La petite histoire de Rabat p. 30.

(47) L'architecture musulmane d'Occident. p, 398.

(48) D'ailleurs, les bourgeois des grandes villes étaient propriétaires de villas de campagne (et de villas d'estivage, comme à Tétouan). A la fin du siècle dernier, un hectare de jardin irrigable et planté d'arbres, coûtait, à Tanger, 200 francs, alors que la valeur de 7 à 8 ha de labour ne dépassait guère 100 francs. Mais, à l'intérieur, on pouvait, alors, devenir propriétaire à 200 ou 300 francs (Godard, T.I. p. 190).